

N° 56 *rect.*

SÉNAT

SESSION ORDINAIRE DE 2019-2020

Enregistré à la Présidence du Sénat le 15 octobre 2019

PROPOSITION DE RÉSOLUTION

*tendant à la **création** d'une commission d'enquête sur les réponses apportées par les **autorités publiques** au développement de la radicalisation islamiste et les **moyens de la combattre**,*

PRÉSENTÉE

Par M. Bruno RETAILLEAU et les membres du groupe Les Républicains,
Sénateurs

(Envoyée à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du Règlement et d'administration générale.)

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Depuis le début de la décennie, la France a payé un tribut particulièrement lourd à la barbarie du terrorisme islamiste. Les attentats perpétrés sur notre territoire ont ainsi coûté la vie à 263 personnes et fait plusieurs centaines de blessés. Sur cette même période, des dizaines d'attaques ont par ailleurs pu être déjouées avant d'avoir été commises.

Face à la menace constante exercée par cette folie meurtrière, l'éradication définitive du terrorisme djihadiste s'est imposée comme une priorité absolue, appelant notamment une mobilisation sans faille de l'ensemble de nos moyens sécuritaires.

Cependant, quelle que soit la vigueur de notre détermination, le combat engagé contre l'ennemi djihadiste ne saurait être remporté s'il n'est pas mené simultanément sur tous les fronts. Les efforts déployés au niveau du renseignement, de la police, de la justice ou encore de l'armée risquent en effet de demeurer vains si nous n'engageons pas dès aujourd'hui, sur notre sol, une lutte pied à pied contre l'Islam radical, socle sur lequel s'est développé et continue de prospérer le phénomène terroriste.

Cette idéologie constitue un véritable totalitarisme théocratique, fondé en particulier sur le déni de l'égalité de valeur et de l'égalité de dignité de toute vie humaine, ainsi que sur la soumission totale à une « loi de Dieu » imposée à travers un contrôle permanent sur tous les aspects de la vie collective et individuelle.

Dans notre pays, l'objectif de l'Islam radical est par ailleurs ouvertement sécessionniste. Il vise à fracturer notre société et à séparer les musulmans du reste des Français en leur imposant son propre système de normes et de valeurs.

Au-delà du risque terroriste qu'il nourrit, le salafisme menace donc tout à la fois notre nation dans son unité, notre démocratie dans son essence et notre République dans ses valeurs. Il est un défi lancé aux fondements mêmes de notre civilisation.

Cette mouvance, qui a depuis trop longtemps pris pied dans notre pays, cherche désormais à étendre son influence en se propageant à des champs de plus en plus nombreux de la vie en société. La multiplication

des revendications communautaires et des manifestations d'affirmation identitaire en témoigne quotidiennement.

Le déni, conscient ou non, de cette réalité qui chaque jour s'affermit a conduit à une inaction coupable et a favorisé, dans des pans entiers de notre territoire, l'ancrage des discours fondamentalistes.

Il apparaît donc essentiel de mener une réflexion approfondie pour, d'une part, comprendre pourquoi et comment l'Islam radical s'est développé en France et, d'autre part, dresser un état des lieux de sa prégnance dans notre pays et déterminer les moyens les plus efficaces de combattre la progression de ce nouveau totalitarisme.

Proposition de résolution tendant à la création d'une commission d'enquête sur les réponses apportées par les autorités publiques au développement de la radicalisation islamiste et les moyens de la combattre

Article unique

En application de l'article 51-2 de la Constitution, de l'article 6 de l'ordonnance n° 58-1100 du 17 novembre 1958 relative au fonctionnement des assemblées parlementaires et des articles 6 *bis* et 8 *ter* du Règlement du Sénat, il est créé une commission d'enquête composée de 21 membres sur les réponses apportées par les autorités publiques au développement de la radicalisation islamiste et les moyens de la combattre.